

SYNDICAT MIXTE RIVIERE CEROU - VÈRE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 13 juin 2024

Date de la convocation: 30/05/2024

Membres en exercice :
26

L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : 15

Présents : Gilbert DALMAYRAC, François JONGBLOET, Christian MALET, Denis MARTY, Christian PUECH, Aline REDO, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Michel BONNET, Régine MOULIADE, Jean-Christian BOHERE, Jérôme SOULIE

Votants : 14

Représentés :

Excusés : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Jean-Marc ESCOUTES, Bernard TRESSOLS, Florent DOUZIECH, Pierre PAILLAS, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Pierre SCHULTEISS, Eva GERAUD

Absents : Rolande AZAM, Elodie BOUTONET, Gilles CAYSSIALS, Jean-Claude CLERGUE, Daniel ROQUES, Christian DULIEU, Guy LEGROS, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Thierry MOULIS, Jean-Christophe VIDAL, Sylvie BIBAL-DIOGO, Christine DEYMIE, Fabienne CHAZOTTES, Sylvie GRAVIER, Evelyne BRETAGNE, Christian VEDEL, Gilbert DELPOUX, Régis TESSON, Benoît OURLIAC, Michel PRONNIER

Secrétaire de séance : Philippe VERGNES

D05_13_06_2024 - Objet : Validation du Programme d'actions de prévention des inondations : PAPI complet

M. le Président demande à la chargée de mission Prévention des Inondations de présenter la situation d'avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Un rappel des différentes étapes de la réalisation du programme est fait : le PAPI d'intention (Phase étude) a été finalisé pour la plupart des actions en fin d'année dernière. Un bilan synthétique est présenté. Cette étape était nécessaire pour enchaîner sur la phase opérationnelle : le PAPI Complet. Ce dernier est élaboré et sera instruit en 2024.

Le PAPI des bassins versants du Cérrou et de la Vère comprend un programme d'une quarantaine d'actions, déclinées selon les 7 axes définis dans le cahier des charges du Ministère :

Axe 0 : Gouvernance, pilotage et animation du PAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique

Une présentation synthétique du programme d'actions est faite. Le montant financier de ce programme ventilé sur la période 2025-2030, est estimé à ce jour à environ 2 400 000 Euros (TTC). Ce montant est susceptible d'évoluer légèrement car en effet ce programme d'action doit encore être validé en réunion technique de pré-dépôt qui se réunira le 18 juin 2024. Il sera déposé en juillet pour instruction afin d'être présenté à la commission inondation de bassin (CIB) du 5 novembre 2024. Cette instruction permettra aux partenaires financiers que sont l'Etat, la région Occitanie, l'agence de l'eau Adour Garonne, le département du Tarn de se positionner dans la cadre d'un plan de financement.

Le président rappelle qu'une procédure de consultation du public est nécessaire sur la base des dossiers qui ont été élaborés.

M. le Président signale qu'il est essentiel de valider le programme du PAPI complet présenté afin de le déposer pour instruction auprès des services compétents.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide** de valider le programme du PAPI complet présenté
- Autorise** Monsieur le Président à engager les démarches pour l'instruction du PAPI complet et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait et délibéré en séance, le 13 juin 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>18/07/2024</u> et publié ou notifié le <u>18/07/2024</u>
--